



**Vous donner la parole**  
et la faire entendre.

# Bilan du garant de la concertation

**Jacques Roudier**

## Plan de la présentation

- Ce qui a été fait au cours de la concertation
- Ce qui a été dit au cours de la concertation
- Les recommandations du garant

# CE QUI A ÉTÉ FAIT

## Rappel du calendrier

- 23/12/2016 : saisine de la CNDP
- 4/01/2017 : CNDP opte pour une concertation préalable et désigne un garant
- 8/03/2017 : CNDP approuve le dispositif de concertation
- 7/06/2017 : CNDP approuve le dossier de concertation
- 6/12/2017 : CNDP prend acte du bilan du garant
- Le contexte :
  - Nouvelles exigences de la loi transition énergétique (LTECV)
  - Rénovation du territoire en Seine-Saint Denis (5 ZAC)

## Les éléments clefs de la concertation

- **Quatre mois de concertation publique** : 4 juillet - 13 novembre 2017
- **Outils de communication** : dossier de présentation du projet, plaquette, lettres d'information, boîtage, campagne media
- **Quatre réunions d'ateliers thématiques**
- **Deux réunions publiques** : 5 juillet et 8 novembre - 310 participants
- **Une exposition itinérante** : 10 rencontres de terrain ; 791 contacts enregistrés ; plus de 200 avis transcrits
- **104 avis ou questions** : 83 sur internet ; 21 sur registre
- **Un site internet** : 977 visiteurs uniques ; 110 documents mis en ligne

# CE QUI A ÉTÉ DIT

## Les sujets abordés

- L'**opportunité** du projet compte tenu des prévisions de **gisement**
- Les **caractéristiques** du projet
- Les impacts sur le **territoire** et l'**environnement**
- Les impacts sur l'**emploi**

## L'opportunité du projet : un débat sur le gisement (1/2)

- Une faible incertitude sur la démographie (2% à l'horizon 2030)
- Deux visions prospectives sur la production de déchets ménagers par habitant (kg/hab/an)

	2016	Zero Waste 2023	Syctom 2023	Syctom 2030
OMR	328	215	287	260
Collectes sélectives	31,4	67	37	30
Verre	21	30	23	40
Biodéchets	0	32	22	25
Total	380,4	344	369	355



## L'opportunité du projet : un débat sur le gisement (2/2)

- Constat partagé sur l'insuffisance des pratiques de tri en Ile de France
- Plus de moyens revendiqués sur l'organisation et l'incitation au tri, avec des compétences réparties et critiquées
- Interrogation sur la compatibilité du projet avec la LTECV en l'absence de déclinaison régionale
- Deux approches qui s'opposent : un volontarisme réaliste ou une ambition qui marque une rupture ?

## Les caractéristiques techniques du futur centre (hors OMR)

- Biodéchets :
  - capacité jugée trop faible
  - interrogations sur la nécessité d'un traitement sur place, avec les nuisances potentielles associées
- Déchèterie - ressourcerie :
  - création de la ressourcerie jugée positivement ;
  - interrogation sur la création d'un lieu de vente sur place
- Tri des collectes sélectives :
  - capacité à augmenter (80 000 t ?)

## Les caractéristiques techniques du futur centre pour les ordures ménagères résiduelles

Trois solutions :

- solution 1 « modernisation du site » : acceptation élevée
- solution 2 « optimisation de la logistique » : interrogations sur le dispositif de séchage et de stockage ; besoin d'informations complémentaires
- solution 3 « traitement partiel sur place » : pas de perspectives de réalisation de la chaufferie ; rejet de cette solution

## Les impacts sur le territoire et l'environnement

- Éléments perçus positivement
  - transfert vers la voie navigable
  - réaménagement des accès routiers
- Éléments de vigilance :
  - impacts sur l'environnement (odeurs, bruit, pollution de l'air ou de l'eau)
  - inscription dans les rénovations urbaines : prescriptions d'urbanisme et d'architecture discutées avec l'aménageur
- Interrogation : horaires des activités de transfert sur barges
- Point à finaliser : continuité des circulations sur les rives du canal de l'Ourcq

## Les impacts sur l'emploi

- 159 à 189 emplois selon les solutions (119 actuellement)
- Des interrogations sur la cohérence de ces prévisions avec les activités sur le centre
- Vigilance des personnels
  - favorables aux solutions qui créent le plus d'emplois possible
  - maintien de l'activité pendant les travaux
  - maintien des conditions d'emploi et de travail dans le futur contexte d'exploitation

## Appréciation globale du projet et de la concertation

- Une concertation courtoise ; beaucoup d'informations produites ; des points de vigilance identifiés ; des divergences sur les besoins quantifiées
- Le public des rencontres de terrain plus positif, sans se prononcer sur les options du projet
- Les participants aux réunions, qui se sont exprimés ensuite sur internet :
  - critiques sur l'estimation des besoins et les politiques de collectes
  - interrogatifs sur la compatibilité LTECV et Plan régional
  - favorables à la modernisation ; certains hésitants sur le séchage partiel des OMR ; opposés à une chaufferie

# RECOMMANDATIONS DU GARANT

## Les recommandations du garant au maître d'ouvrage en cas de poursuite du projet

- Partager avec le public les arguments et les critères de choix d'aménagement qui seraient retenus
- Eclairer les degrés d'adaptation et flexibilité des solutions, notamment en termes de capacité de traitement
- Continuer à informer et associer le public avec les outils existants (comité de suivi, site internet du projet, lettre d'information...)
- Mobiliser tous les canaux d'information et notamment ceux des collectivités territoriales
- Poursuivre le dialogue direct avec les citoyens et pas seulement les acteurs institutionnels et associatifs



## Et maintenant ...

Si le maître d'ouvrage poursuit son projet ...

- Il doit continuer à assurer la bonne information et la participation du public
- La CNDP a reconduit le garant jusqu'à l'enquête publique
- La garant peut être joint à

[garant.romanville@gmail.com](mailto:garant.romanville@gmail.com)